



N<sup>o</sup> 043

Le 2 mars 1990

LE CANADA SOUMET UN EXPOSÉ DE PRINCIPES SUR LES  
TEXTILES ET LE VÊTEMENT AUX NÉGOCIATIONS  
COMMERCIALES MULTILATÉRALES

Le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, a annoncé aujourd'hui que le Canada a présenté à Genève son point de vue sur les modalités visant à intégrer le commerce international des textiles et du vêtement à un système renforcé du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Compte tenu de l'expiration, le 31 juillet 1991, de l'Arrangement multifibres, les prochains arrangements commerciaux pour cet important secteur sont actuellement négociés dans le cadre des entretiens de l'Uruguay Round sur le commerce mondial.

"Le Canada propose que, pendant une période de transition à négocier, le commerce des textiles et du vêtement soit régi par des mesures de sauvegarde spéciales appliquées par les pays importateurs. Des contingents globaux d'importation pourraient être appliqués dans les cas où les importations perturbent le marché domestique mais sans avoir à fournir une compensation commerciale aux fournisseurs étrangers", a déclaré M. Crosbie.

Les exportateurs de textiles et de vêtements, de même que les États-Unis, la Communauté européenne et le Japon ont déjà déposé des propositions à ce sujet dans le groupe de négociations. "Notre approche renforcerait le système commercial multilatéral tout en accordant une protection appropriée à l'industrie canadienne, dans des conditions de concurrence internationale plus équitables et prévisibles. En élaborant notre approche, nous avons pris soin de nous assurer que l'industrie canadienne puisse bénéficier, pendant la période de transition, d'une protection équivalente à celle dont jouissent nos principaux partenaires commerciaux, et en particulier les États-Unis", a ajouté M. Crosbie.